

COP 21 locale Accord de Rouen pour le climat

Engagements de la commune d'Orival







Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'Accord de Rouen pour le Climat les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

- Mise en place d'un outil interne de suivi des consommations d'énergie (en kWh et €), afin d'identifier les bâtiments énergivores, de prioriser les travaux à entreprendre et de mesurer les gains réalisés.
- 2. Renouvellement au fil de l'eau des éclairages intérieurs des bâtiments afin de remplacer les éclairages énergivores (néons, projecteurs, ampoules classiques) par des éclairages LED, sur :
 - Services techniques
 - Maire
 - Eglise
- 3. D'ici 2020, remplacement des radiateurs des services techniques par des équipements performants.

QUALITE DE L'AIR

4. Réalisation de l'autoévaluation Qualité de l'Air Intérieur de l'école primaire et de l'école maternelle, en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire (objectif réglementaire).

ENERGIES RENOUVELABLES

5. Elévation de la part d'électricité « verte » lors du prochain renouvellement du contrat d'approvisionnement en électricité de la ville

AGRICULTURE - ALIMENTATION

- 6. Dans le cadre du projet alimentaire de territoire de la Métropole (PAT), intégration de 2 objectifs chiffrés dans le prochain marché de prestation de la restauration scolaire (2020 ou 2021) :
 - 20 % de produits issus de l'agriculture biologique (objectif réglementaire)
 - 25 % de produits issues de filières courtes dans un périmètre régional

EXEMPLARITE DE LA COMMUNE

- 7. Ecolabelisation d'une première manifestation festive courant 2019 (ex : Fête de la Noix), puis généralisation progressive à l'ensemble des manifestations.
- 8. Participation des agents municipaux en charge des achats et des marchés publics aux formations du réseau RANCOPER dès 2019.

Après avoir été débattue et validée par les élus, la liste définitive des engagements devra être :

A Transmise avant le 15 décembre 2018 à marie.atinault@metropole-rouen-normandie.fr

